



AU CONSEIL COMMUNAL DE
CHAVANNES-DES-BOIS

Préavis municipal 2/2022 :
Sécurisation et rénovation du terrain de sport sur la parcelle n.4

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Ce préavis a pour but la demande d'un crédit pour la sécurisation et la rénovation du terrain de sport existant sur la parcelle n. 4 de la commune. Ce terrain pourra ainsi être utilisé pour toutes les activités sportives en plein air et pour accueillir les activités villageoises telles que la fête du 1^{er} août ou le Food truck des Bois par exemple.

2. Arguments en faveur de la sécurisation et rénovation de ce terrain de sport

Sur la base des enseignements tirés des précédents projets en 2019 et 2021, nous vous soumettons ci-dessous les réflexions et arguments principaux en faveur de la réalisation de ce projet :

- Le terrain actuel présente des risques importants pour les enfants en termes de sécurité, car il n'y a pas de barrière sur les trois côtés qui longent la route et le parking des sports. Si les enfants suivent un ballon sur la route, un accident pourrait survenir et la question de la responsabilité pourrait se poser.
- Le terrain bosselé et caillouteux présente des risques de blessures.
- Le terrain est mal drainé, ce qui réduit son utilisation à quelques mois durant l'année.

En outre, il est utile de relever que :

- Les jeunes et les familles de Chavannes-des-Bois ont l'habitude de pouvoir accéder à tout moment et gratuitement à ce terrain pour y mener toute sorte d'activités sportives ou récréatives.
- Au 31 décembre 2021, il y avait 230 enfants et adolescents entre 7 et 18 ans inscrits au registre des habitants, soit près d'un quart des habitants de notre commune.
- Le village a besoin d'une place accueillante et accessible au centre du village pour accueillir les manifestations publiques telles que la fête du 1^{er} août ou le Food truck des Bois. A certaines occasions, un parking provisoire pourrait aussi être utile.
- La plantation d'une haie vive d'essences indigènes le long de la route va contribuer à renforcer la biodiversité et à améliorer l'aspect esthétique du village côté Jura.

3. Type de terrain, dimensions et descriptif du projet

Les dimensions du terrain sont d'environ 60 x 45 mètres.

Une clôture en treillis de deux mètres est prévue sur trois côtés du terrain. Derrière les buts, un filet « pare-ballon » en tissu de 2 mètres supplémentaires sera posé au-dessus du treillis (total 4 mètres). Ce filet est conçu pour être quasiment invisible à l'œil nu.

Une haie vive de plantes indigènes est prévue sur le long côté (versant Jura) avec une hauteur à terme de 2 mètres environ. Les essences suivantes sont prévues : *Cornus mas* ; *Cornus sanguinea* ; *Coryllus avellana* ; *Cotinus coggygria* ; *Euonymus europaeus* ; *Ligustrum vulgare* ; *Ribes alpinum* ; *Sambucus nigra* ; *Viburnum lantana* ; *Viburnum opulus*.

Un portail d'entrée d'une largeur de trois mètres et d'une hauteur de deux mètres côté Jura permettra l'accès de machines d'entretien du terrain ainsi que le passage des véhicules lors de l'utilisation du terrain en tant que parking provisoire.

4. Travaux prévus

Après avoir contacté plusieurs fournisseurs et analysé plusieurs devis pour la totalité ou une partie des travaux, la Municipalité a opté pour le devis de la société Terrasport, spécialisée dans ce genre de projets. Celle-ci a fourni un conseil compétent et un devis détaillé. Elle propose également de suivre et de garantir la qualité de l'ensemble des travaux décrits ci-dessous :

- l'enlèvement de la couverture végétale;
- l'apport de sable sur le terrain pour améliorer la percolation de l'eau;
- l'incorporation du sable au substrat, le travail du sol;
- le passage d'une lame laser pour travailler la planie et la pente du terrain;
- le semis du gazon ainsi que son entretien jusqu'à la troisième tonte;
- l'implantation et la pose de 4 douilles de corner;
- la mise en place de treillis et de pares-ballon;
- la plantation d'une haie vive d'essence indigènes le long du treillis côtés route.

5. Coûts du projet

Total des installations de chantier	4'500
Total terrassements et mise en forme	18'355
Total gazon	5'580
Total entretien	4'560
Total équipements annexes	606
Total clôture et pare-ballon	40'896
Total travaux de plantation	4'500
Total brut	78'997
TVA à 7.7%	6'082.75
Total net des travaux, y compris TVA	CHF 85'079.75

6. Incidences financières

Location

Le terrain sera proposé pour des locations ponctuelles aux associations et autres groupes qui louent la salle polyvalente, que ce soit pour pratiquer un sport collectif ou organiser des événements sportifs limités dans le temps, du genre camps multisports en été. En aucun cas il n'est prévu d'homologuer le terrain auprès de l'Association Suisse de Football (ASF) et de mettre ce terrain à disposition des clubs de football pour une utilisation régulière. La priorité sera donc donnée aux habitants du village pour l'utilisation spontanée de cette infrastructure qui restera accessible gratuitement environ 8 mois par an. Par conséquent, il est difficile d'estimer les revenus liés à ces locations ponctuelles et ces revenus hypothétiques ne sont pas pris en compte dans l'amortissement de cet investissement.

Entretien

L'entretien standard du terrain et de la haie vive sera effectué par l'employé communal (tonte, taille, arrosage). Ce travail sera absorbé dans le cahier des charges actuel.

Investissement

La Commune financera le montant total du projet tel que indiqué sous le point 5, à savoir CHF 85'079.75. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 20 ans par le compte de fonctionnement « 310.3310 Amortissements obligatoires patrimoine administratif ».

7. Future utilisation du terrain

Grâce à cette configuration flexible, ce terrain pourra être utilisé pour tous les types de sports pratiqués en plein air sur une surface herbeuse. Un marquage au sol pour la pratique du football est également prévu. Le portail d'accès permettra aux véhicules d'accéder au terrain lors de manifestations publiques.

8. Planning des travaux

Juin 2022	Validation du préavis par le Conseil communal
Mars/Avril 2023	Début des travaux
Septembre/Octobre 2023	Mise à disposition du terrain

Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

- Vu le préavis municipal 2/2022
- Ouï les rapports de la Commission d'urbanisme et des bâtiments ainsi que de la Commission des finances
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de sécurisation et de rénovation du terrain situé sur la parcelle n.4 ;
- de lui accorder à cet effet un crédit de max. CHF 85'079.75 (TTC), montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt, si nécessaire. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 20 ans par le compte de fonctionnement 310.3310 Amortissements obligatoires patrimoine administratif.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2022.

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

Roberto Dotta

La Secrétaire

Samantha Martin



Annexes : - Plan d'implantation

